

**RÉPONSE A LA QUESTION SOUMISE PAR
LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
LORS DE L'AUDIENCE DU 23 JANVIER 2013
PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA
RIVIÈRE SAINTE-ANNE À SAINT-JOACHIM**

Question : Cette question concernait l'impact possible sur le déplacement du cerf de Virginie en relation avec la formation du couvert de glace à la suite de la mise en exploitation de la future centrale

Réponse : À partir de l'information disponible, il a été constaté que la largeur de la rivière Sainte-Anne située à proximité du déversoir projeté serait d'environ 35 mètres. Selon nos connaissances, une telle largeur ne constitue pas un obstacle infranchissable pour le cerf de Virginie, et ce, avec ou sans couvert de glace et malgré les rapides. Si les équipements et la gestion des eaux de la future centrale ont pour conséquence la production d'un couvert de glace plus épais, il est aussi possible que cela puisse favoriser le déplacement des cerfs de part et d'autre de la rivière.

2013-01-25